

**REPONSE DEMMANUELLE DE GENTILI
PRESIDENTE DE L'OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

**A LA QUESTION ORALE DEPOSEE
PAR MME STEPHANIE GRIMALDI AU NOM DU GROUPE
«RASSEMBLER POUR LA CORSE »**

OBJET : **Laboratoire d'analyses de l'Office d'Equipelement Hydraulique de Corse**

Madame la Conseillère Territoriale,

Le laboratoire d'analyses de l'Office d'Equipelement Hydraulique est un outil performant, qui joue un rôle particulièrement utile pour les communes et les particuliers.

Son personnel qualifié et son matériel de pointe, lui permettent de disposer de l'ensemble des accréditations et agréments des Ministères chargés de la Santé et de l'Environnement ; sa proximité et la disponibilité de ses agents assurent une réactivité totale et une réponse rapide et complète à toutes les demandes, y compris en situation d'urgence.

Le laboratoire réalise aujourd'hui plus de 80% de son chiffre d'affaire annuel, soit un peu plus de 1M€, au travers d'un marché public passé avec l'ARS, relatif au contrôle sanitaire des eaux, potables et de baignade, pour le département de Haute-Corse.

Le marché actuel se termine à la fin de l'année 2013, et un nouvel appel d'offre a été lancé par l'ARS, portant sur les quatre prochaines années.

L'obtention de ce marché représente un enjeu très important pour le laboratoire de l'OEHC, au regard des chiffres que je viens de rappeler.

Le règlement de la consultation prévoit l'utilisation de 3 critères, le prix, à hauteur de 30%, les délais, à hauteur de 30%, et la valeur technique, à hauteur de 40%, cette valeur technique comportant elle-même des sous-critères de capacité technique, notamment des intervenants de terrain, et de mise en place de systèmes d'astreinte.

L'OEHC vient malheureusement de recevoir notification de la non-attribution de ce marché pour lequel il est classé 2^{ème}, et a décidé d'engager immédiatement les recours qui lui sont offerts pour faire annuler cette décision.

Si le marché était finalement perdu, les conséquences seraient bien sûr très dommageables, mais en toute hypothèse, aucun licenciement ne serait opéré, et le reclassement de tous les agents du laboratoire serait assuré, quelles que soient les difficultés que cela impliquerait.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous remercie.